

**LE PRÉFET**

Bureau de la coordination, de l'environnement  
et des enquêtes publiques  
Secrétariat de la CDAC  
Affaire suivie par : Véronique DEBOUCHE  
Tél : 03 81 25 12 32  
[pref-cdac25@doubs.gouv.fr](mailto:pref-cdac25@doubs.gouv.fr)

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU DOUBS  
du 10 octobre 2022**

**INFO PRESSE**

**La CDAC du Doubs a rendu un avis favorable** à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale, avec demande de permis de construire n° PC 02557822V0014, déposée en Mairie de Valdahon par la société EQUITY INVEST, sise 23 rue de Pontarlier à Levier, pour création d'un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 1 990 m<sup>2</sup> après projet, sis zone d'activités "En Pougie", rue du Gros Chêne 25800 VALDAHON, et composé :

- d'un magasin LIDL existant de 900 m<sup>2</sup> de surface de vente ouvert en février 2022 ;
- de cinq cellules de moins de 300 m<sup>2</sup> chacune, à construire (retail Le Capitole), d'une surface de vente totale de 1 000 m<sup>2</sup> en secteur 2 (enseignes indéterminées) ;
- d'un restaurant Mc Donald's (secteur 1 – non soumis à CDAC) .

**Résultat du vote : 6 voix POUR - 3 voix CONTRE - 1 ABSTENTION**

En application de l'article R752-19 du Code de commerce, cet avis sera, dans les 10 jours suivant la réunion de la commission :

- notifié par le préfet au demandeur ;
- le projet nécessitant un permis de construire, notifié à l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire ;
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs ;
- publié dans l'Est Républicain et La Terre de Chez Nous, deux journaux diffusés dans le département du Doubs.

Tout recours prévu à l'article L.752-17 du Code de commerce peut être adressé, dans le délai d'un mois, au secrétariat de la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) – TELEDON 121 - Bâtiment SIEYES - 61 Boulevard Vincent Auriol - 75 703 PARIS Cedex 13.